

L'association EPI (Enseignement Public et Informatique)



L' **pour l'enseignement de l'informatique au lycée.**

Créée en **1971**, l'association EPI s'implique activement depuis cette date dans le développement de l'informatique et des TIC dans le système éducatif.

Dès sa création, l'EPI a préconisé une approche équilibrée, diversifiée et globale de l'informatique pédagogique. Pour cela elle distingue **les différents statuts de l'informatique à l'Ecole**. L'informatique est à la fois :

un outil pédagogique auquel l'enseignant recourt dans l'exercice de son métier et dont les nombreuses facettes constituent des apports significatifs pour améliorer la qualité de l'enseignement ; **un instrument de travail** personnel et collectif des enseignants et des élèves ; **un facteur d'évolution des disciplines enseignées**, de leurs objets et méthodes, de leur « essence » ; cela vaut peu ou prou pour toutes les matières, particulièrement celles des filières techniques et professionnelles ; **un objet d'enseignement**, élément de **la culture générale scolaire** car composante de la culture générale de l'"honnête homme" du XXI^e siècle.

Ces statuts sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Mais si, dans les années 80, il y avait en France dans les lycées une option informatique **d'enseignement général** qui donnait satisfaction, elle n'en fut pas moins supprimée en 1992 (alors qu'elle était en voie de généralisation), rétablie en 1994 puis à nouveau supprimée en 1998.

Vieux débats paradoxaux dans notre monde où l'informatique est omniprésente : quels contenus pour la culture informatique et quelles modalités pour la donner véritablement à tous les élèves. Discipline ou pas ? **Deux approches pédagogiques** « dialoguent ». Pour l'une, les apprentissages doivent se faire à travers les usages de l'outil informatique dans les différentes disciplines existantes. Pour l'autre, l'informatique étant partout, elle doit être quelque part en particulier, à un moment donné, sous la forme d'une discipline scolaire en tant que telle. Pour les uns, l'utilisation des TIC suffit. Pour les autres, l'utilisation d'un outil, matériel ou conceptuel, ne suffit pas pour le maîtriser.

La vie a tranché. L'apprentissage par les usages, qui s'est traduit par la mise en place du B2i, ne fonctionne pas. Le dit-B2i est un échec. C'est entre autres ce qui a amené l'EPI à reprendre son « bâton de pèlerin » en 2007. On peut prendre connaissance des multiples actions menées, conjointement avec des personnalités de l'informatique (Gérard Berry et Maurice Nivat sont membres d'honneur de l'EPI), des chercheurs et des enseignants du supérieur (1). **Et ces actions ont permis la création d'un enseignement de spécialité optionnel "Informatique et Sciences du numérique" dans l'enseignement général en Terminale S à la rentrée 2012, premier pas positif qui doit être suivi d'autres** Il faut distinguer la formation pour tous aux fondamentaux de culture générale informatique, scientifique et technique, dans l'enseignement scolaire et dans l'enseignement supérieur, et les formations professionnalisantes qui, de par les évolutions incessantes des besoins, doivent justement pouvoir s'appuyer sur une solide formation initiale. Le bac STI2D propose la spécialité « Système d'Information et Numérique » dès la classe de Première en cette rentrée 2011.

Le manuel « Introduction à la science informatique », dirigé par Gilles Dowek, édité par le CRDP de Paris, avec le soutien de l'EPI et de l'ASTI, sous licence Creative Commons (paternité, pas d'utilisation commerciale, pas de modification), pour la formation des professeurs de cette option, vient de paraître. Gérard Berry en a écrit la préface (2).

(1) <http://www.epi.asso.fr/>

(2) <http://crdp.ac-paris.fr/Introduction-a-la-science,27388>

Quelques initiatives :

« **L'association EPI défend à l'Élysée l'enseignement de l'informatique à l'École** »
Dépêche de l'aef, jeudi 27 septembre 2007. Interview de Jean-Pierre. Archambault et Jacques Baudé

« **Audience de l'EPI au cabinet du Ministre de l'Éducation nationale** » Mark Sherringham a indiqué que pour lui l'approche de l'EPI revêtait un réel intérêt et qu'elle « avait du sens »... J-P. Archambault et J. Baudé lui ont remis un document de synthèse fruit des travaux du groupe ITIC de l'ASTI, créé à l'initiative de l'EPI, qui comporte les grandes lignes d'un programme ITIC pour les trois années du lycée. Mark Sherringham a demandé, pour le mois de mars 2008, un document explicitant les grandes lignes d'un tel programme, en le modulant selon l'horaire hebdomadaire imparti (2, 3 heures pour les élèves) et les différentes séries. La commande sera honorée. » Communiqué EPI du 14 décembre 2007.

« **Audience au Cabinet du Ministre de l'Education Nationale** » Jean-Pierre Archambault et Gilles Dowek, au nom de l'EPI et du groupe ITIC de l'ASTI, ont été reçus le 24 septembre par Erick Roser, Conseiller du Ministre de l'Education nationale Luc Chatel pour les affaires pédagogiques...Ils ont indiqué que, selon eux, une discipline informatique était indispensable au 21ème siècle de par les besoins de l'économie et de la société numériques. Ils ont également souligné que l'informatique, une des trois grandes familles de la science d'aujourd'hui, devait trouver sa place au lycée, sous la forme d'un enseignement spécifique, en tant que composante de la culture générale scientifique des élèves, dans le contexte de la réforme du lycée. » Communiqué EPI du 28 septembre 2009 .

« **Le lundi 22 mars 2010, au nom de l'EPI et du groupe ITIC de l'ASTI (Association Française des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication), Jean-Pierre Archambault, Président de l'EPI, Gérard Berry, Membre de l'Académie des Sciences et Professeur au Collège de France, Gilles Dowek, Professeur d'informatique à l'École Polytechnique, et Maurice Nivat, Membre correspondant de l'Académie des Sciences,** ont été reçus au cabinet du Ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel par Erick Roser, Conseiller du Ministre de l'Éducation nationale pour les affaires pédagogiques et Benoît Labrousse, Conseiller technique (nouvelles technologies, éditeurs, multimédia)... Erick Roser a proposé à l'EPI et au groupe ITIC de l'ASTI, dans le cadre de la poursuite de leur réflexion, de faire des propositions sur les trois thématiques du cadrage national. Les deux organisations transmettront les premières pistes de réflexion avant mai. » Communiqué de l'EPI du 27 mars 2010.

La revue de l'EPI, publiée sur papier de 1971 à 2001, a joué un très grand rôle dans la diffusion des idées dans le domaine de l'informatique pédagogique, devenu depuis celui des TICE, ainsi que dans celui de l'informatique et de la formation des enseignants. L'ensemble des articles publiés de 1985 à 2001 (plus de 1700) a fait l'objet d'une diffusion sur le cédérom « 15 ans d'articles de l'EPI » qui constitue une mémoire collective des pratiques et expérimentations déployées durant cette époque.

Ce fonds historique est aujourd'hui versé dans l'archive francophone EduTice (collection EPI), qui a vocation à conserver la mémoire du développement des idées pédagogiques dans le domaine des TICE et à offrir un large accès aux productions intellectuelles dans ce domaine.

Les activités éditoriales de l'EPI se poursuivent sous forme électronique sur son site. Ainsi que par la publication mensuelle de son magazine EpiNet gratuit dont les premières parutions datent de 1998. Abonnement à EpiNet en page d'accueil du site EPI. (www.epi.asso.fr)